

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal Séance du 1^{er} juillet 2024

Le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 06 mai 2024 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Mise en place d'un règlement municipal des constructions

Désigne les experts susmentionnés, à savoir : le Président de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, ou son représentant ; la Directrice de l'Agence de fabrique urbaine et territoriale du Sud-Alsace ; le Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Grand Est ; le Président de l'Union Nationale des Propriétaires Immobilier du Centre Haut-Rhin, ou son représentant ; le Président de l'Institut du Droit Local, ou son représentant.

Définit les principales modalités de la consultation du public par voie électronique comme suit : Délai de 1 mois (dates à définir ultérieurement) ; Affichage d'un avis au public en mairie ; Publication dans un journal local, 15 jours au moins avant le début de la consultation ; Consultation, par voie dématérialisée, sur le site Internet de la ville et en version papier au 73, rue de la République à Guebwiller.

Autorise M. le Maire à prendre un arrêté municipal permettant d'approuver ledit règlement et à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en place du document.

2. Vente d'un ensemble immobilier : 13, rue des Chanoines

Approuve la cession de cet ensemble immobilier sis 13, rue des Chanoines, section 6 du ban communal (parcelle 114 d'une contenance de 1395 m² / Acquéreurs : SCI MALAMOCCO représentée par M. Nicolas CAMILLONE 93, rue Théodore Deck - 68500 GUEBWILLER) et les conditions particulières suivantes : La vente est consentie moyennant le prix de 210 000,00€ ; les frais d'actes, droits et émoluments sont à la charge de l'acquéreur ;

Autorise M. le Maire ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses adjoints à accomplir toutes les formalités s'y rapportant et signer l'acte authentique ; Charge l'Étude Notariale Olivier VIX & Nathalie FAUCHER, Notaires à ROUFFACH (Haut-Rhin), de l'établissement de l'acte correspondant et dit que la recette sera imputée au chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisations" du budget principal 2024.

3. Formation des élus 2023 - Bilan

Prend acte de ce bilan relatif à la formation des élus locaux au titre de l'année 2023.

4. Ravalement de façade – Attribution de subvention

Décide l'attribution d'une subvention de 1 350,00 € à KS IMMO SERVICE pour les travaux réalisés au 50 – 52 rue de la République ; d'une subvention de 7 164,75 € à Madame ROTA Francine pour les travaux réalisés 30 rue de la République et d'une subvention de 4 862,40 € à la SCI VDH pour les travaux réalisés au 1 impasse de la Pompe.

5. Avenant n°3 à la convention OPAH-RU Multisite 2021-2025 sur le pôle urbain de la CCRG

Valide l'avenant n° 3 à la convention OPAH-RU multi-site intégrant les copropriétés dégradées à l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant figurant en annexe et tout document s'y rapportant.

6. Convention de répartition avec la CCRG suite à la modification des taux d'intervention – OPAH-RU

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant la Ville de Guebwiller et la CCRG et tout document s'y rapportant ; Permet le versement des subventions avec les crédits sortant de la nouvelle maquette financière de l'OPAH-RU.

7. Friches NSC – Désamiantage, déconstruction, dépollution des superstructures-Emprises 1&2 – Avenant au marché de travaux

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise GCM Démolition.

8. Centre Médico Scolaire – Convention de mise à disposition et d'utilisation des locaux

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes liés au fonctionnement du Centre Médico-scolaire de Guebwiller.

9. Projet NEFE « Notre Ecole Faisons-la Ensemble »

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ce projet « Notre Ecole Faisons la-Ensemble »

10. Droits et tarifs – Musée Théodore Deck

Approuve la modification des tarifs appliqués aux produits de la boutique du Musée Théodore Deck & des Pays du Florival.

11. Attribution de subventions aux associations culturelles

Décide d'attribuer les subventions aux associations culturelles pour l'année 2024 telles que proposé, pour un montant total de 11 200 € et autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à leur versement.

12. Acquisition d'une œuvre

Prend acte de l'acquisition du vase en céramique à corps sphérique et col annulaire réalisé par Théodore Deck pour un montant de 2 069,80 € ; Affecte par délibération l'œuvre au Musée Théodore Deck, selon la procédure propre aux acquisitions des Musées de France. L'œuvre demeure la propriété de la Ville de Guebwiller, mais elle sera inscrite à l'inventaire du musée et autorise la sollicitation de la DRAC pour un passage en Commission Scientifique Régionale d'Acquisition.

13. Personnel Communal – Création de postes permanents

Crée au tableau des effectifs de la commune, un poste d'agent d'entretien, à temps non complet (20/35èmes) relevant du grade d'adjoint technique (C1), à compter du 1^{er} août 2024 et un poste d'agent d'accueil en Médiathèque et Musée, à temps complet (35/35èmes), relevant du grade d'adjoint du patrimoine (C1), à compter du 1^{er} septembre 2024.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Affiché le :

Retiré le :

Le Maire

Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace

